Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

1 4 DEC. 2023

ID: 086-218600666-20231212-CM_20231212_015-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20231212-015

du 12 décembre 2023

n°015

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26): Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Isabelle MIGUET, David SIMON

POUVOIRS (13): Michel DROIN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN Frédérique NAUD-COLAS donne pouvoir à Maryse LAVRARD Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL Flavy FRUCHON donne pouvoir à Evelyne AZIHARI Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY Isabelle DUCHET donne pouvoir à Anne-Florence BOURAT Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Hubert PREHER Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Patrice CANTINOLLE Jacques MELQUIOND donne pouvoir à Michel FRESNEAU Ahmed BEN DJILLALI donne pouvoir à Manuel COSTA NOBRE Stéphane VERDIER donne pouvoir à Isabelle MIGUET

EXCUSES (0):

Nom du secrétaire de séance : Manuel COSTA NOBRE

RAPPORTEUR: Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée section CT n°285

La Commune de Châtellerault, propriétaire d'une parcelle bâtie cadastrée section CT n°284, située au 4 rue Deschazeaux, a signé un bail emphytéotique le 11 mai 2015 au profit de la société CASTOR, gérée par M. Fabrice COMPAGNON, pour une durée de 30 années.

Aujourd'hui, ce bail a été repris par la SAS BD SPIRIT suite à la liquidation judiciaire de la société CASTOR. Dans ce cadre, la collectivité et la SAS BD SPIRIT souhaitent intégrer à l'emprise du bail emphytéotique une partie de la parcelle cadastrée section CT n°285, située au 4 rue Deschazeaux mitoyenne à la parcelle CT n°284. Cette partie de la parcelle CT n°285 est d'une superficie d'environ 120 m².

Cette partie de la parcelle CT n°285 n'ayant pas d'utilité pour la commune, elle doit être désaffectée et déclassée du domaine public communal afin d'être intégrée au sein de l'emprise du bail emphyétotique au profit de la SAS BD SPIRIT.

Aussi, il est proposé au conseil de se prononcer sur la désaffectation et le déclassement de cette partie de la parcelle cadastrée section CT n°285, située au 4 rue Deschazeaux à Châtellerault, sur l'intégration de ladite partie dans le domaine privé de la commune.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20231212-015

du 12 décembre 2023

n°015

page 2/2

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales,

VU l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la sortie des biens du domaine public des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que ce terrain doit être désaffecté de l'usage direct du public. CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de déclasser ce foncier dans la cadre du bail emphytéotique,

CONSIDERANT que ce terrain n'ayant pas d'utilité pour la commune, il doit être déclassé de son domaine public pour pouvoir être donné à bail,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de constater la désaffectation de la partie d'environ 120 m² de la parcelle cadastrée section CT n°285 située au 4 rue Deschazeaux à Châtellerault (86100), telle que délimitée dans le plan annexé à la présente,
- d'acter le déclassement dudit terrain qui est intégré dans le domaine privé de la commune,

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation, Pour le maire et par délégation, La directrice des affaires juridiques et institutionnelles, Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Département : VIENNE

Commune : CHATELLERAULT

Section : CT Feuille : 000 CT 01

Échelle d'origine : 1/500 Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/10/2023 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2022 Direction Générale des Finances

Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIC

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID: 086-218600666-20231212-CM_20231212_015-DE

15, rue de Slovénie CS 60565 86021 86021 POITIERS Cedex tél. 05 49 38 24 24 -fax sdif.vienne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Département : VIENNE

Commune : CHATELLERAULT

Section : CT Feuille : 000 CT 01

Échelle d'origine : 1/500 Échelle d'édition : 1/1250 Date d'édition : 26/10/2023

(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2022 Direction Générale des Finances

Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIC

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

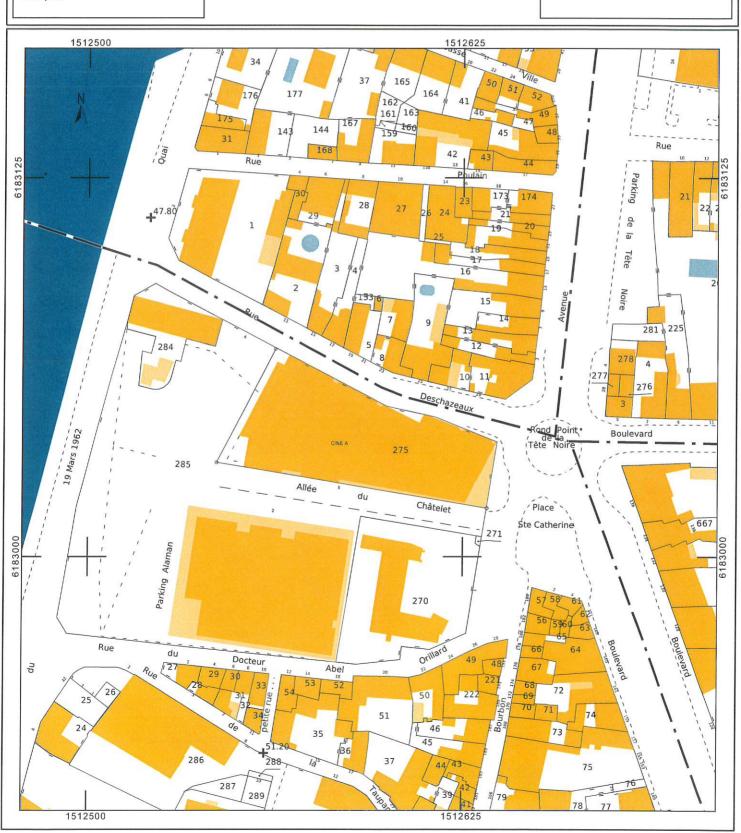
Publié le

ID: 086-218600666-20231212-CM_20231212_015-DE

15, rue de Slovénie CS 60565 86021 86021 POITIERS Cedex tél. 05 49 38 24 24 -fax sdif.vienne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

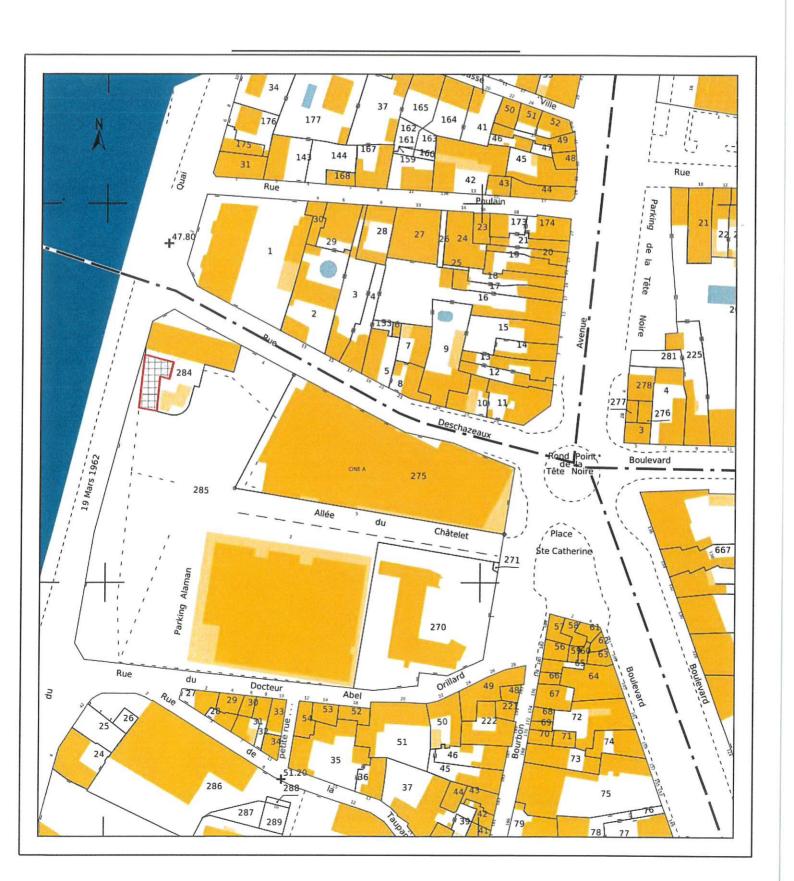
Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID: 086-218600666-20231212-CM_20231212_015-DE



Partie de la parcelle CT 285 4 rue Deschazeaux, Châtellerault Environ 120m²





Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023 52LO

ID: 086-218600666-20231212-CM_20231212_015-DE

2023 1906

EXTRAIT des Minutes du Greffe du Tribupal de COUTHERS

LIQUIDATION JUDICIAIRE N° 6780

SARL CASTOR

N° DU GREFFE: 2023J42

N° DU PARQUET: 2023J42-SARLCASTOR-14.03.23

MADAME ZEINAB BOUQUET

JUGE COMMISSAIRE

SELARL ACTIS MANDATAIRES JUDICIAIRES PRISE EN LA PERSONNE DE Stéphane-Alexis MARTIN 2023 1906

ORDONNANCE

Nous, Zeinab BOUQUET, Juge Commissaire de la procédure de Liquidation Judiciaire de la SARL CASTOR, ayant son siège social 4, rue Deschazeaux - 86100 CHATELLERAULT et exerçant une activité de restauration traditionnelle

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu le cahier des charges,

Vu les observations du dirigeant,

Vu les dispositions de l'article L.642-19 du code de commerce,

AUTORISONS la cession du fonds de commerce dépendant de l'actif de la liquidation judiciaire de la SARL CASTOR, pour le prix de 101.000 €, payable comptant à la signature de l'acte; à la SAS BD SPIRIT, avec faculté de substitution, au profit de la SARL BD CAFE, à constituer, au capital social de 5.000 € et donc la SAS BD SPIRIT sera l'unique associée.

ORDONNONS le remboursement du dépôt de garantie entre les mains de la selar ACTIS MANDATAIRES JUDICIAIRES;

DISONS que l'entrée en jouissance aura lieu à la date de la présente ordonnance ;

DISONS que les loyers et autres charges afférentes à l'exploitation du fonds de commerce seront à la charge de l'acquéreur à compter de la présente ordonnance ;

DISONS que les clés seront remises à l'acquéreur dès que ce dernier aura transmis au liquidateur l'attestation d'assurance des locaux,

DISONS que les frais de vente seront à la charge de l'acquéreur et que le rédacteur d'acte sera choisi par le liquidateur,

DISONS que les dépens seront des frais privilégiés de procédure;

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023 52LO

Publié le

ID: 086-218600666-20231212-CM_20231212_015-DE

EXTRAIT des Minutes du Greffe du Tribunal de Commerce de POITIERS Département de la Vienne

DISONS qu'il y a lieu à notification de la présente ordonnance :

- à Monsieur Fabrice COMPAGNON, gérant de la société CASTOR, demeurant 2, rue Riffault - 86000 POITIERS
- à SAS BD SPIRIT, 40, rue Marcel PAGNOL 86100 CHATELLERAULT
- à Commune de CHATELLERAULT, 78, boulevard Blossac 86106 CHATTELLERAULT

Et par récépissé à :

ACTIS MANDATAIRES JUDICIAIRES

POITIERS, le

Zeinab BOUQUET Juge Commissaire

Signé électroniquement par Mme Zeinab BOUQUET Le 09/06/2023



POUR COPIE CONFORME

Signé électroniquement par Me Pierre-Olivier HULIN